

Radio-Canada

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aimerais poser deux questions au ministre responsable de Radio-Canada.

Premièrement, le ministre peut-il dire maintenant combien d'emplois seront touchés par les coupures auprès de Radio-Canada? Nous avons reçu des rapports indiquant qu'environ 800 emplois dans le service régional de Radio-Canada vont être touchés, cela veut dire 800 employés. De plus, beaucoup d'employés qui travaillant à contrat seront mis à pied et même ne seront pas comptés puisqu'ils ne sont pas dans le cadre effectif de Radio-Canada. Donc, combien de gens vont être affectés et, deuxièmement, comment ces coupures vont-elles de pair avec les promesses du parti progressiste conservateur pendant la campagne électorale, à savoir qu'aucune coupure réelle dans les dépenses sur les activités culturelles ne seraient faites par le gouvernement progressiste conservateur?

M. Masse: Monsieur le Président, tant et aussi longtemps que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada n'aura pas entériné les propositions formulées par le président, il n'y a rien d'officiel à annoncer. Lorsque les décisions sont prises par le conseil d'administration de la Société Radio-Canada, je crois qu'il appartient d'abord et avant tout au président de cette Société de faire part des conclusions auxquelles est arrivé le conseil d'administration de la Société Radio-Canada.

[Traduction]

M. Caccia: Monsieur le Président, les changements annoncés aujourd'hui par le ministre entraîneront-ils une augmentation ou une diminution de la production de Radio-Canada?

[Français]

M. Masse: Monsieur le Président, la réponse à cette question sera contenue dans l'analyse que le député fera de la conférence de presse de M. Juneau qui fera part de la façon dont le conseil d'administration entend assurer au sein de la Société les compressions budgétaires en question.

[Traduction]

M. Murphy: Monsieur le Président, comme je viens du Manitoba, j'ai déjà connu un certain nombre de programmes de restriction de la part du gouvernement conservateur au pouvoir dans la province de 1977 à 1981. Nous constatons, par exemple, qu'au ministère des Affaires indiennes, ce sont les gens du secteur opérationnel qui ont été mis à pied. Il n'y a pas eu de réduction de personnel administratif au siège du ministère. Chose curieuse, le nombre de bureaucrates travaillant au bureau central a augmenté, en réalité, au moment où l'on supprimait des emplois dans les services. Quelle garantie avons-nous que ce ne sera pas la même chose à Radio-Canada?

● (1230)

[Français]

M. Masse: Monsieur le Président, on a déclaré ici même à la Chambre, dès le début même des discussions sur cette question-là, que le ministre des Communications cherchait, espérait, que l'ensemble des compressions budgétaires respecte toute la question de création aussi bien dans les régions que dans les réseaux. Et c'est dans cet esprit et dans cette recherche que la coopération et la consultation avec la Société Radio-Canada s'est effectuée. Et vous prendrez note des résultats du travail de Radio-Canada et de la consultation lorsque le conseil

d'administration de la Société aura entériné les propositions du président et que ce dernier les aura rendues publiques.

[Traduction]

M. le Président: Les questions débordent quelque peu l'objet de la déclaration. Certains députés ignorent peut-être la tradition qui veut qu'une déclaration ministérielle soit suivie d'une courte période de questions. J'essaie de permettre à tous les députés qui se sont levés de poser une seule question. Je crois que, c'est le seul moyen de répartir équitablement le temps de parole au cours de cette courte période, si vous êtes d'accord. La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire si des compressions seront effectuées dans la région de Vancouver et pourrait-il nous préciser l'étendue de ces compressions, surtout dans le domaine de la production? Les gens de Vancouver, une région captivante, ont le sentiment que tout est concentré dans la région de Toronto et qu'ils sont les plus désavantagés en ce qui a trait aux compressions et le reste. Il faut se battre constamment pour produire des émissions à Vancouver et obtenir les capitaux voulus. Le ministre n'aurait-il pas pu établir certaines lignes directrices pour s'assurer que les compressions soient effectuées là où elles s'imposent plutôt que dans les régions où il existe un besoin véritable?

[Français]

M. Masse: Monsieur le Président, l'honorable député me demande d'intervenir d'une façon qui serait, pour le moins, indiscret dans les responsabilités de la Société Radio-Canada.

Lorsque le conseil d'administration aura entériné les recommandations de son président, alors il nous sera possible de discuter sur les conclusions de l'acceptation des propositions par le conseil d'administration.

Mais tant et aussi longtemps que le conseil d'administration n'a pas été saisi... n'a pas pris de décision, je ne crois pas qu'il soit de mise de discuter sur des faits qui n'existent pas encore.

[Traduction]

M. Langdon: Monsieur le Président, la plupart d'entre nous sont ravis d'apprendre de la bouche du ministre que les compressions ne se feront pas sans consultation préalable. Ma question au ministre porte donc sur une consultation plus large avec certaines des localités touchées et les travailleurs concernés. Le ministre et les gens chargés de ces compressions ont certainement reçu des demandes d'entretiens à ce sujet de la part de plusieurs groupes, dont les représentants du comté de Windsor-Essex.

Le ministre est-il disposé à s'engager à accepter ces demandes, afin qu'on consulte bien davantage les intéressés, et plus particulièrement dans certaines localités éloignées ou encore des localités comme Windsor, qui sont envahies par les émissions en provenance des États-Unis et où le réseau de Radio-Canada n'est concurrencé par aucune station privée?

[Français]

M. Masse: Monsieur le Président, je tiens pour acquis que les cadres supérieurs de la Société Radio-Canada sauront, dans le cadre de bonnes relations de travail, assurer l'information nécessaire au sein de leur organisation.